

QUI SONT LES PIRATES SOMALIENS ?

Nicolò Carnimeo et Matteo Guglielmo

Outre-terre | *Outre-Terre*

2010/2 - n° 25-26
pages 413 à 425

ISSN 1636-3671

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-outre-terre-2010-2-page-413.htm>

Pour citer cet article :

Carnimeo Nicolò et Guglielmo Matteo, « Qui sont les pirates somaliens ? »,
Outre-Terre, 2010/2 n° 25-26, p. 413-425. DOI : 10.3917/oute.025.0413

Distribution électronique Cairn.info pour Outre-terre.

© Outre-terre. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Qui sont les pirates somaliens ? ¹

Nicolò Carnimeo, Matteo Guglielmo ²

Dans le golfe d'Aden est déployée aujourd'hui la flotte de guerre la plus imposante de l'histoire non pas tant quant au nombre ou la typologie des bâtiments, mais du point de vue de la diversité des bâtiments qui en font partie. Y opèrent les unités américaines de la *Task Force 151* et la première flotte européenne, appelée à combattre sous le nom d'*Atalante* – déesse mythologique de la chasse –, mais sur le théâtre géomaritime de la Corne de l'Afrique croisent les navires de guerre de vingt pays unités russes, indiennes et chinoises comprises. Les pays arabes dont les intérêts sont menacés ne font pas défaut. En première ligne les Saoudiens touchés par la capture du superpétrolier *Sirius Star*. Puis les Égyptiens auxquels les passages par le canal de Suez ont rapporté en décembre 2008 quelque 419,8 millions de dollars (le niveau le plus bas depuis avril), avec une baisse du trafic d'environ 7 % par rapport à l'année précédente soit 46 navires par jour contre une moyenne de 62 en 2007.

Le 27 octobre 2009, lors de la rencontre du Conseil de coopération du Golfe (CCG) à Jeddah, les pays membres ont jeté les bases d'une flotte conjointe pour patrouiller dans les eaux de la mer Rouge, du golfe Persique et de celui d'Aden par où passent annuellement quelque 21 000 navires de commerce. Comme l'a souligné le commandant de la Marine saoudienne, l'amiral Fahd bin 'Abdullah bin Moḥamed, la formation d'une flotte arabe renforcée de la participation de pays comme la Jordanie, Djibouti, le Soudan, l'Égypte et le Yémen devrait permettre d'ici un an un système plus capillaire de patrouilles sur une zone maritime vitale pour les économies de la péninsule. Même ligne adoptée par la Ligue arabe qui insistait en session du Conseil du 24 novembre 2008 par la voix de son secrétaire général 'Amr Mūsa sur la gravité du problème avant tout pour les retombées négatives sur les économies arabes et appelait les pays membres à participer à une réaction rapide sur le terrain, en étroite coordination avec les marines occidentales déjà présentes dans le golfe d'Aden ³.

La flotte antipirates est donc appelée à croître, même si comme certains experts en sont convaincus, il faudrait plus de 500 navires pour patrouiller efficacement sur les 600 000 miles carrés marins du seul golfe d'Aden. Et peut-être même ce grand nombre de bâtiments ne sera-t-il pas suffisant pour mettre un terme aux assauts anarchiques de petites et rapides embarcations armées de kalashnikovs et de Rpg

1. Version remaniée et actualisée de « Chi sono i pirati della Somalia », *Limes Rivista italiana di geopolitica*, 2009/1.

2. *Maître de conférences* à l'Université de Bari ; *doctorant* à l'Università degli Studi L'Orientale, Naples

3. Pour une recherche géopolitique sur la piraterie maritime dans le monde et en particulier dans la Corne de l'Afrique, cf. Nicolò Carnimeo, *Nei mari dei pirati*, Milan, Longanesi, 2009. Les pays de la mer Rouge, du golfe d'Aden et de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Jordanie, Oman, Arabie saoudite, Somalie, Soudan et Yémen) ont convenu par la Déclaration de Sanaa, en 2005, d'établir une politique maritime commune contre la piraterie.

(*Rocket Propelled Grenade*) ou encore des bateaux-mères de pêche ou marchands d'appui (*dhows*) capables de tenir en échec l'imposante force navale internationale.

Mais comment est-il possible, compte tenu de la disproportion des forces en présence sur le terrain que « les nôtres » n'aient pas encore mis hors de combat les pirates ? Ici il ne s'agit pas seulement d'une législation internationale inadéquate ou de règles d'engagement trop complexes qui limitent la capacité et les possibilités de réaction des bâtiments de guerre. La cause principale, c'est la nature géopolitique d'une Somalie en état de guerre permanent depuis dix-sept ans.

Pareil scénario de déploiement des forces ne va pas toutefois se limiter au cas de *jin* somalis particulièrement talentueux ; il va se répandre dans d'autres zones du monde. Si l'on veut répondre aux menaces considérées comme « globales », de nouvelles synergies, encore plus significatives, entre les marines des principales puissances et les pays victimes d'attaques devront se mettre en place ; de même qu'il faudra en dernière analyse une nouvelle approche des espaces maritimes.

L'ÉTOILE DE VENISE

Venise : 14 octobre 2008. À l'Arsenal se tient le septième symposium régional des marines de la Méditerranée et de la mer Noire. Tous les pays sont là ; même les marines brésilienne et singapourienne participent à l'événement. Les couleurs et les tons des uniformes varient du noir au bleu ; les galons étincellent tout comme la figure de proue dorée de l'*Amerigo Vespucci* (amarrée à Riva degli Schiavoni) qui fait contraste à la grisaille des eaux de Calle Malvasia ; les Fondamenta dell'Arsenal conduisent à l'entrée du plus grand chantier naval de l'Antiquité, cœur battant de la Sérénissime qui permit à celle-ci de dominer la seule mer alors connue, la Méditerranée. Aujourd'hui l'enjeu est plus important et tous les océans du globe sont menacés : pirates, terroristes, catastrophes environnementales, flux migratoires. Il faut une nouvelle politique de la mer avec ses règles et un contrôle étendu aux zones jusque-là ouvertes à la libre navigation. Les États pris séparément, USA inclus, ne peuvent plus y arriver. Et puis les marines des pays émergents veulent aussi jouer un rôle. Ce n'est pas un hasard si le *Tarabai*, un bâtiment indien, a justement été le premier à proclamer avoir coulé un navire de pirates dans le golfe d'Aden (bien qu'on ait par la suite découvert qu'il s'agissait d'un bateau de pêche thaïlandais à peine capturé par les bandits de la mer).

Les espaces maritimes sont immenses et le coût d'une *policy* maritime, fût-elle timide, à lancer est énorme. Le seul instrument adéquat, c'est la coopération, la création de flottes conjointes reflétant non seulement les alliances déjà existantes comme l'OTAN, mais allant au-delà et dépassant les conflits au nom de la sûreté mondiale. Voilà pourquoi à Venise le mot qui revenait le plus souvent était celui de « mondial ». Et les communications des amiraux et chefs d'états-majors venus de France,

d'Allemagne, d'Ukraine, des États-Unis (représentés par l'amiral Gary Roughead) ont toutes reconnu à l'Italie un rôle diplomatique de premier plan. La Marine italienne est la première à avoir compris l'importance des synergies et à avoir élaboré une plate-forme commune : le *Virtual Regional Maritime Traffic Centre* (V-RMTC), un « réseau virtuel » connectant les centrales opérationnelles des différentes marines pour les échanges de données et d'informations. Confrontés à pareil réseau il sera plus difficile aux navires boucaniers de passer à travers les mailles du filet de contrôle. Sur l'*Amerigo Vespucci*, ce sont quatre nouveaux pays qui ont adhéré au protocole préparé par le chef d'état-major italien Paolo La Rosa. Peut-être les historiens attesteront-ils un jour que c'est justement dans les eaux vénitienes qu'a brillé la première étincelle d'un gouvernement « mondial » des océans, compte tenu du fait que déjà 28 États ont adhéré à l'initiative italienne lancée à Venise en 2002.

Mais si la Sérénissime pouvait couler à pic les navires corsaires et arrêter les pirates pour leur faire leur procès, ce n'est pas aujourd'hui chose aussi facile. Les règles du droit international, les codes civils qui nous empêchent nous-mêmes d'être pirates ou corsaires rendent plus complexe l'intervention des marines, en particulier celle des coalitions OTAN ou UE soumises à des normes d'engagement rigides et détaillées lesquelles statuent sur tout ce qui peut ou ne peut pas être fait.

L'amiral Fabio Caffio que nous avons rencontré durant le symposium de Venise est pourtant optimiste et il parvient à donner des linéaments précis de la stratégie au terme d'un questions-réponses serré : « Tous les États sont en mesure d'intervenir contre les pirates. La piraterie est un crime à caractère international défini comme *crimen iuris gentium*, de sorte que tous les pays peuvent y faire obstacle. Les pirates sont des hors-la-loi internationaux qui ne peuvent jouir de la protection d'aucun pays et que chaque pays peut poursuivre en vertu de sa propre législation. Il est possible de placer sous séquestre aussi bien le navire pirate que celui qui est contrôlé par les pirates. Et si on ne le prend pas en flagrant délit, mais que pèse sur un bâtiment marchand un simple soupçon d'implication dans des actes de piraterie, le navire de guerre peut exercer le droit de visite, soit de l'aborder et de l'inspecter. Même à utiliser la force pour interrompre un acte de piraterie en cours ». Mais quand et comment cela peut-il se produire ? : « Le droit international ne consent pas *ipso iure* de tirer sur les embarcations de pirates pour les couler. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer ne prévoit que de les aborder, de les stopper et de les placer sous séquestre. Il reste néanmoins clair que si les pirates s'opposent à l'exécution de ces dispositions, des mesures proportionnées d'usage de la force peuvent être adoptées ». Mais que veut dire ici « proportionné » ? : « Le concept de proportionnalité renvoie au fait qu'il s'agit d'une mesure extrême, adoptée du moment où les autres dispositions, par exemple le *disabling fire* pour stopper les moteurs ou rendre inutilisable le gouvernail, se sont avérées infructueuses. Or, chaque épisode de piraterie est un cas en soi. Il convient donc d'évaluer les circonstances dans lesquelles se produit l'usage de la force. On en choisit le niveau en partant de la *minimum force* ». La Tortue so-

maliennne peut-elle être attaquée à terre ? : « Il faut une résolution *ad hoc* du Conseil de sécurité des Nations unies comme la résolution 1851 adoptée récemment, ou bien il peut y avoir initiative unilatérale d'un État quand il s'agit de défendre ses intérêts nationaux comme dans le cas d'otages capturés par les pirates, celui du *Ponant* par exemple me venant à l'esprit. Mais ce dont je parle en général doit avoir lieu dans les eaux internationales, car il n'est pas possible de pénétrer dans les eaux territoriales d'un État souverain. Pour le faire en Somalie il a fallu une résolution de l'ONU et le consentement du Gouvernement fédéral de transition, Gft). Une solution radicale contre la piraterie dans la Corne de l'Afrique pourrait être l'établissement d'une sorte de blocus des côtes somaliennes, interdisant tout transit d'embarcations que ce soit pour entrer ou pour sortir hors escorte. Le problème est que pareille opération exigerait un dispositif naval massif vu la longueur des côtes à contrôler ».

Qui peut ou doit juger les pirates arrêtés ? : « La loi italienne autorise à juger les auteurs d'actes de piraterie même lorsque ces derniers ont été commis par des personnes étrangères dans les eaux internationales. Ce qui est à coup sûr prévu par la législation d'autres pays. La France, dans le cas du *Ponant*, a réussi à transférer sur son territoire les auteurs des actes perpétrés, peut-être avec l'aide du Gft ou bien avec celle du gouvernement de Djibouti. Le Danemark, au contraire, a débarqué un groupe de dix hommes suspectés de piraterie et capturés le 17 septembre 2008 dans le golfe d'Aden sur les côtes somaliennes du Puntland, les relâchant de fait après les avoir détenus à bord de l'*Absalon*, son propre bâtiment, pendant 6 jours. Une décision qui semble avoir été fondée sur l'impossibilité juridique selon la législation danoise de les poursuivre, ou de les remettre à un autre État voire à d'autres bâtiments présents sur le terrain. La Grande-Bretagne, pour sa part, après avoir détenu pendant quelques jours sur un de ses bateaux logistiques les auteurs d'un affrontement à l'arme à feu dans lequel avait été impliquée la frégate *Cumberland*, les a remis aux autorités kenyanes qui ont accepté de les juger. Ici, la pratique est celle de la coopération entre les États et il y a un éventail de solutions à disposition, même si c'est l'État côtier dans les eaux territoriales duquel ont été commis les actes de piraterie qui intervient en dernière instance ». Et Caffio qui baisse alors la tête de soupirer : « Mais jusqu'ici il n'y a pas d'exemple d'accords qui définissent semblables formes de coopération. Il est permis d'espérer que les discussions sur les ententes juridiques nécessaires entre pays de la région et pays des navires de guerre engagés dans le combat contre la piraterie seront engagées dans l'avenir sous l'égide des Nations unies ou de l'Union européenne. Il a été il y a peu question d'une résolution de l'ONU qui soumettrait les pirates à la juridiction d'un tribunal international. Il est évident qu'il s'agirait alors comme dans le cas de la Cour pénale internationale d'une juridiction complémentaire ; elle pourrait en règle générale s'exercer du moment où aucun pays particulier n'entend faire valoir un tel droit ».

ANATOMIE DES PIRATES SOMALIENS

Les bandits de la mer, soit en arabe les *jin* (diables) et en somali les *burcad baded*, ont réussi à partir de 2008 à voler le spectacle au réseau international du terrorisme. On les appelle pirates alors qu'ils ont peu à voir avec la mer. L'art de la navigation, ils l'ont appris par nécessité. Ils constituent en réalité un vivier divers de pasteurs ou de mercenaires à la solde de seigneurs de la guerre. Certes, ils habitent des cases en paille et en boue séchée et boivent du lait de chamelle. Mais leurs chefs savent utiliser Internet et les systèmes satellitaires pour le relèvement, sont capables d'effectuer des transactions bancaires et disposent de contacts internationaux de Nairobi à Dubaï qui leur permettent de recycler les fonds collectés par les abordages – 50 millions de dollars pour la seule année 2008 selon les estimations du *New York Times* – et aussi de servir de terminaux aux trafics criminels en tous genres.

Vivre dans les marges d'un « trou noir » en conflit permanent depuis dix-sept ans aiguise l'esprit et avec le temps on trouve les voies les plus faciles et les plus rentables pour survivre. La piraterie d'Aden ne date pas d'hier. Les premières attaques remontent à la seconde moitié des années 1990, mais aujourd'hui le risque c'est la paralysie d'une des artères maritimes fondamentales pour le trafic maritime, au point d'avoir amené certains des armateurs les plus importants, comme le danois Mærsk, à modifier le parcours entre l'Europe et l'Orient et à pratiquer la circumnavigation de l'Afrique en passant par le cap de Bonne-Espérance. Les coût de l'assurance pour le transit par Aden, classé « zone de guerre », ont décuplé, passant en peu de temps d'une moyenne de 900 à 9 000 dollars par jour. C'est que le risque est réel. En 2009, il y a eu 153 attaques, avec 120 bâtiments criblés de rafales de kalashnikovs ou de RPG, 1 052 bâtiments capturés, 68 blessés et 8 victimes.

Selon la reconstruction opérée par Andrew Mwangura, coordinateur du programme d'assistance des marins du Kenya, siège Mombasa, les bandits de la mer seraient regroupés en quatre organisations principales : « Deux bandes plus actives par le passé, qui opéraient au large du Sud somalien, soit la *National Voluntary Coast Guard*, commandée par le seigneur de la guerre Garaad Mohamed, qui tournait autour de Kismayo. L'autre avait son quartier général à Merka et elle était dirigée par Yusuf Siyad « Indha Adde », un *warlord* devenu par la suite ministre de la Défense des Tribunaux islamiques et actuellement « réintégré » au sein des forces du Gft de Mogadiscio »⁴. Mangwura confirme qu'aujourd'hui le centre de la piraterie est la région semiautonome du Puntland, où opéreraient deux gangs. Le premier formé de pêcheurs et responsable de petits raids. Le second plus organisé et puissant, appelé *Somali Marines*, établi autour du port d'Eyl, là où sont acheminés la plupart des navires capturés ; la chaîne de commandement serait d'après Mwangura extrêmement

4. Cf. E. Manfredi, « I pirati del terzo millennio », *L'Espresso*, 11 septembre 2008, p. 32. Sur les Tribunaux islamiques, cf. Matteo Guglielmo, *Somalia : le ragioni storiche del conflitto*, Lungavilla (Pavie), Edizioni Altravista, 2008, p. 148.

hiérarchisée avec un amiral, un viceamiral et un trésorier, le chef étant le sinistrement célèbre Abdi Mohamed « Afweyne ». D'autres sources parlent de huit gangs, parmi lesquels justement les *Somali Marines*, la *Coast Guard* (qui a des ramifications au Yémen et en mer Rouge et est responsable de l'abordage du *Ponant*, le voilier français ⁵), le *Marka Group* et le *Puntland Group*. Mais les groupes se multiplient ; la société Ake qui s'est occupée de la gestion des captures pour certains armateurs en dénombre quinze.

C'est sur les côtes du Puntland que la Tortue est la plus dangereuse : en particulier le village d'Eyl, jusqu'il y a peu Harardere, et Garacad, même si les directions pirates vivent à la capitale Garowe ou dans la cité portuaire de Bosaso. Le Puntland s'est déclaré autonome dès 1998, s'autoproclamant État fédéral au sein de la Somalie avec gouvernement et forces armées. Mais ici, la piraterie n'est que la pointe de l'iceberg d'une criminalité qui va du trafic d'êtres humains à l'écoulement des déchets toxiques et radioactifs ⁶. Autre commerce, celui des armes. Le Puntland, comme toute la Somalie, en est plein. Les experts de l'ONU ont à plusieurs reprises dénoncé les violations systématiques de l'embargo et le fait que nombre de pays et d'entreprises d'Occident continuent à livrer les seigneurs de la guerre ⁷. Cette région de la Corne de l'Afrique apparaît comme une zone grise à gouvernement fantoche où l'équilibre est assuré par les connivences entre les divers seigneurs de la guerre responsables des actes de piraterie et les autorités locales. L'intérêt commun étant de maintenir le *statu quo* et si possible d'augmenter le volume d'affaires des activités criminelles.

Pour une région qui traverse une profonde crise humanitaire la piraterie constitue une source économique unique. Entre autres urgences il y a celle des milliers de réfugiés qui cherchent à rejoindre les côtes yéménites à partir de Bosaso ⁸. Les pirates sont apparus comme un mouvement spontané avec forte connotation « entrepreneuriale » caractéristique des tribus côtières pour réagir – à ce qu'ils affirment – à l'exploitation des eaux territoriales somaliennes par les bateaux de pêche occidentaux ainsi qu'au déchargement de substances toxiques le long du littoral. Et le temps passant, le phénomène s'est radicalisé, devenant l'une des sources de subsistance les plus rentables pour des *warlords* du calibre d'un Abdi Mohamed « Afweyne », figure de proue des *Somali Marines* d'Eyl.

5. Bateau de croisière capturé le 4 avril 2008.

6. Le Puntland est également l'une des plus grandes décharges africaines de déchets toxiques. On trouve sur Internet une carte des sites contaminés, la majeure partie d'entre eux se situant justement en Corne de l'Afrique, une région aux paysages splendides ; durant l'occupation italienne, Cap Hafun se nommait Dante et à partir des années 1920 émergèrent les entreprises de la *Società saline e industrie della Somalia settentrionale* « Migurtina » de Milan qui avait la concession de ce qui était alors l'une des plus grandes salines du monde, cf. B. Carazzolo, A. Chiara, L. Scaletari, *Ilaria Alpi : un omicidio al crocevia dei traffici*, Milan, Baldini Castoldi Dalai, 2002

7. Selon les sources des Nations unies toutes les factions sont impliquées dans les trafics ainsi que des éléments de la force de paix de l'Union africaine et du gouvernement fédéral de transition lesquels utilisent des navires provenant du Yémen.

8. Ce sont des milliers de personnes qui fuient la guerre et la famine en direction du Yémen dont les côtes se situent à 180 milles marins, soit vingt heures de traversée. Une catastrophe humanitaire oubliée : du 1^{er} janvier au 20 avril 2008, ce sont 15 300 hommes, femmes et enfants sur 324 embarcations qui ont réussi à rejoindre les côtes yéménites, soit le double par rapport à 2007 - 7 166, selon les sources du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés.

Mais le nombre croissant des attaques de pirates en 2008, de même que l'escalade des enlèvements à terre ont une identique matrice, la détérioration de la crise somalienne qui a débouché sur un affrontement de plus en plus serré entre factions et le poids plus déterminant de la composante islamique la plus radicale, Al-Shabāb⁹. Pour se financer, les seigneurs de la guerre ont diversifié leurs activités. Ils ne se limitent pas au trafic d'armes et à la gestion/protection des convois humanitaires, mais se consacrent de plus en plus à la piraterie. Ce qui vaut tant pour les milices proches des Tribunaux islamiques que pour celles alliées du Gft dans une imbrication difficile à débrouiller ; dénominateur commun, cependant, l'acquisition de devises, d'armes et de nourriture du Programme alimentaire mondial lesquels, dans une économie sinistrée de guerre, valent de l'or pour le contrôle du territoire.

C'est en ce sens que l'appel lancé par plusieurs analystes, en particulier ceux du *think-tank* londonien Chatham House, qui localisent dans la piraterie un des instruments de financement des organisations terroristes par l'intermédiaire d'Al-Shabaab apparaît trop radical. Il convient d'éviter les généralisations. Les contacts entre certains seigneurs de la guerre et les fondamentalistes ne sont pas à exclure, mais doivent être appréhendés dans le cadre du jeu de rôles de la crise somalienne. Il ne faut pas oublier que pendant les six mois de gouvernement des Tribunaux islamiques en 2006 la piraterie, par le biais d'accords spécifiques, a été battue. Et puis au cours des derniers mois de 2008, c'est justement Al-Shabaab qui a attaqué des repaires de *jin* comme Bandarbeyla, déclarant vouloir combattre les pirates, même si la milice avait plus concrètement en ligne de mire les larges bénéficiaires de ces derniers.

Un exemple des rapports entre aile radicale islamique et pirates se reflète dans ce qui s'est passé ces dernières années dans les régions méridionales du pays. L'expansion de la piraterie dans ces zones, alors qu'elle était jusque-là concentrée au large des côtes de Merka, au sud de Mogadiscio, et Baraawe (Brava) plus au sud, semble avoir atteint des sommets d'activité dans la zone du Mudug (Centre-Nord) avec une significative implication de quelques personnalités pendant un temps à la solde des Tribunaux islamiques, mais de fait proches des clans militarisés Hawiye-Habar Gidir (Ayr), tels Hussein Weheliye Hirfo et Abdi Ahmed Dhuhulow. Ceux-ci ont toujours opéré entre Merka et Baraawe, mais ont été contraints en 2008 de se replier avec leurs hommes à Harardere (région du Galguduud) et sur le port de Hobyo (région du Mudug) à cause de la progression d'Al-Shabaab. L'avancée du front islamique radical dans les villes côtières au sud de Mogadiscio, en particulier la conquête par Al-Shabaab de villes portuaires comme Merka, auparavant un fief du clan Habar Gidir (Ayr) et où une personnalité comme Yusuf Siyad « Indha Adde » – proche par le

9. Le groupe Al-Shabaab (jeunesse) commence à faire parler de lui en 2005 et s'institutionnalise au sein des Tribunaux islamiques sous l'appellation de *Harakat al-Shabāb* (parti des jeunes). Il a toujours représenté l'avant-garde des Tribunaux, surtout du point de vue militaire. Sans compter son organisation horizontale qui lui confère en même temps flexibilité et dynamisme. Ses leaders peuvent se revendiquer d'un passé à l'intérieur de l'armée nationale et une première cartographie montre qu'ils proviennent de régions diverses, y compris les régions sécessionnistes du Nord.

passé de Sheikh Ḥasan Ḍahir Aweys¹⁰ et ex-responsable de la Défense des Tribunaux islamiques – jouait un rôle fondamental, a obligé les pirates à se déplacer ailleurs. Le 2 mai 2010, c'est Harardere qui sera prise par le *Hezb al-Islam* de Ḥasan Ḍahir Aweys – ayant été lui-même chassé de Kismayo le 1^{er} octobre 2009 –, les pirates étant obligés de se retirer sur Hobyo.

LES NOUVEAUX INTÉRÊTS DES PIRATES

Durant la nuit du 11 au 12 novembre 2008, les milices Al-Shabaab se sont emparées du port important de Merka. La conquête de la ville s'effectuant d'une manière presque pacifique. Mais la pénétration d'Al-Shabaab à l'intérieur des régions agricoles et ensuite dans la petite ville côtière contraignent les milices Habar Gidir (Ayr) de « Indha Adde » et celles qui sont liées à Hussein Hirfo et Abdi Ahmed Dhuhulow à une retraite stratégique vers le Centre-Nord, soit le Mudug et le Galguduud. Les factions Habar Gidir (Ayr) contrôlaient depuis le commencement des années 1990 une grande partie du Benadir (la plus grande partie de la bande côtière du golfe d'Aden à la rivière Giuba) et leur présence dans cette zone a toujours coïncidé avec une intense activité pirate. Avec l'arrivée d'Al-Shabaab à Merka et le déplacement des milices Ayr dans le Mudug et au port de Hobyo, c'est l'activité pirate qui semble s'être pour finir déplacée dans la même direction et avec elle l'augmentation des enlèvements à fins d'extorsion. Les principaux acteurs des captures étant les mêmes milices Ayr.

L'activité d'Al-Shabaab n'est pas seule en mesure de déterminer la géographie de la piraterie. Les attaques de plus en plus fréquentes que cette dernière lance contre les ONG et le personnel de la sphère humanitaire ont conduit les agences internationales à suspendre dans une large mesure leurs activités en Somalie et elles seraient au fondement d'un dangereux effet domino. La réduction des flux d'aide directe à la Somalie qui étaient utiles non seulement à la population locale pour survivre mais aussi à nombre de *warlords* auxquels ils permettaient de s'enrichir et de financer leurs milices auront contribué à l'intensification de la piraterie.

Selon des sources liées aux Tribunaux islamiques, la radicalisation de l'action des Shabaab aurait deux causes fondamentales : d'abord les choix du Département d'État américain qui a inscrit le groupe en mars 2008 sur la liste des organisations terroristes ; ensuite la liquidation d'un de leurs dirigeants de tout premier plan, Sheikh Adan Hashi Ayro, durant un bombardement américain le 1^{er} mai 2008¹¹.

10. La piraterie des zones côtières méridionales a été âprement combattue pendant six mois de gouvernement des Tribunaux islamiques à Mogadiscio (juin-décembre 2006). Mais les Tribunaux n'ont jamais représenté comme un bloc monolithique ; ils apparaissent au contraire dès le début divisés en deux courants dirigés respectivement par Sheikh Ḥasan Ḍahir Aweys, ex-colonel de l'armée et président de la *sur*, et Sheikh Shaṛīf Sheikh Ahmad considéré par la communauté internationale, États-Unis en tête, comme l'âme modérée du mouvement, même si son *background* religieux est nettement plus prononcé.

11. Sheikh Adan Hashi Ayro occupait une position éminente à l'intérieur de tout le projet islamiste. Il s'était imposé en tant que chef militaire au Tribunal islamique d'Ifka Halane (Mogadiscio-Ouest) en mars 2006 pour l'essentiel grâce aux liens qui l'unissaient à Ḍahir Aweys. Au-delà des craintes nourries par les États-Unis quant à son passage présumé, bien que fort

Et puis : la décision de la communauté internationale de fournir à travers le *United Nations Development Programme* un soutien technique et économique au Gft par le biais du *Somali Reconstruction and Development Programme* (approuvé en janvier 2008) a été perçue par le front islamique comme un manque d'impartialité de l'Occident par rapport aux acteurs armés en Somalie. Au demeurant : l'absence de légitimité et d'ouverture à toutes les factions a fini par ramener le GFT à une position de simple « faction » parmi d'autres dans un cadre bien plus ample et embrouillé¹². Donc, et toujours selon les mêmes sources, le fait que la communauté internationale ait choisi de soutenir un seul acteur sans apparemment se soucier de la substance politique du partenaire a accentué au sein de nombre de groupes armés, Al-Shabaab en tête, un forte aversion à l'endroit des instances internationales occidentales, ce qui a encore aggravé le conflit¹³.

Il y aura eu également par le passé des opérations sous couverture destinées à combattre le front islamique, mais contribuant de la sorte à armer les seigneurs de la guerre. Dans le cadre des négociations pour la remise de certains bâtiments capturés aura été impliqué un personnage peu connu sur la scène mondiale et certainement beaucoup plus fameux dans les milieux du renseignement US en mer Rouge et dans la Corne de l'Afrique. Il s'agit de Michele Lynn Ballarin, président de *Select Armor Inc.*, une agence privée de sûreté avec siège en Virginie qui opère aussi dans les Émirats arabes unis et en Irak. L'implication de Ballarin dans les dernières vicissitudes somaliennes ne semble pas le fait du hasard. En 2006, son entreprise avait déjà offert ses « services » à une organisation alors connue sous le nom d'*Alliance for the Restoration of Peace and Counter-Terrorism* (ARPCT), soit une coalition financée par la CIA à travers l'ambassade US à Nairobi laquelle comprenait certains des *warlords* les plus dangereux de Somalie méridionale¹⁴.

invraisemblable, dans les camps d'entraînement d'al-Qaïda en Afghanistan le fait qu'il ait été liquidé par les Américains semble avoir altéré tant les rapports d'Al-Shabaab avec les Tribunaux islamiques que l'attitude de l'organisation vis-à-vis de la communauté internationale.

12. Le Gft est né en septembre 2004 ; il résultait de la treizième séance de la conférence pour la paix en Somalie abritée par le Kenya et initiée en 2002 sous l'égide de l'*Inter-Governmental Authority on Development* (IGAD). La charte alors élaborée avait abouti à la création d'un parlement de 275 membres désignés sur base clanique, lequel réservait aux groupes retenus comme numériquement prédominants (les Darod, les Hawiye, les Dir et les Digil-Mirifle une majorité de sièges. Défections et changements de fonctions ont toujours été la norme des institutions fédérales transitoires. Le retrait du contingent militaire éthiopien en janvier 2009 et les accords de paix de Djibouti entre le Gft et une partie des groupes d'opposition se revendiquant de l'Alliance pour la re-libération de la Somalie (ARS) ont entraîné une redéfinition de toutes les institutions fédérales transitoires et la nomination de Sheikh Sharif Sheikh Ahmad en tant que nouveau président de la République de Somalie.

13. Facteur ultérieur d'exacerbation des positions d'Al-Shabaab la présence de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), le contingent des casques verts de l'Union africaine. La force de paix, constituée de soldats ougandais et burundais, compte à peine plus de 5 000 hommes en dépit des 8 000 hommes stipulés à l'origine en février 2007 quand la mission fut autorisée par le Conseil de sécurité des Nations unies. Les casques verts de l'Union africaine, encadrés comme *peace-supporters*, sont particulièrement exposés à des attaques permanentes et répétées de la part des milices islamiques, justement parce que perçus comme partie prenante au conflit déployée pour protéger les seules institutions fédérales de transition.

14. La CIA la finançait en grande partie dans le cadre du programme d' « *extraordinary renditions* » et en accord avec les nouveaux canons de la guerre contre le terrorisme de l'après-11-Septembre. Parmi les seigneurs de la guerre présents dans l'organisation, il y avait Mohamed Dheere, Mohamed Qanyare, Musa Sudi Yalahow, Nuur Daqle, Abdi Hasan Awate Qeybdiid, Omar Muhamoud Finnish. Quelques-uns d'entre eux, par exemple Mohamed Dheere, allaient occuper des postes prestigieux à l'intérieur du Gft, cf. International Crisis Group, « Can the Somali Crisis Be Contained ? », *Africa Report* n°116, Nairobi, août 2006 ; M. Guglielmo, « Rebus Somalia : tra politica e terrorismo », *Limes online*, 15 mai 2008.

La défaite ensuite infligée à l'alliance par les milices des Tribunaux islamiques allait également fonder le recul subit de l'Administration Bush quant à l'utilisation de la CIA en Somalie et l'importance accrue du Département d'État ; ce dernier, après l'intervention éthiopienne et la déposition du gouvernement des Tribunaux islamiques, espérait en la personne du sous-secrétaire Jandaya Frazer une reprise du dialogue et une solution diplomatique à la crise qui devait être trouvée avant la fin du mandat des institutions transitoires.

La partie somalienne ne se joue pas seulement à l'intérieur du pays. Elle s'est depuis un certain temps élargie à toute la région. L'Éthiopie et l'Érythrée, en particulier, outre différents pays arabes comme l'Arabie saoudite et le Koweït, ont fini par se tailler un rôle déterminant dans la crise et d'éventuelles solutions ne pourront pas ne pas tenir compte de leurs ambitions géopolitiques. Officiellement, les pays du Golfe sont à l'instar de leurs partenaires occidentaux prêts à répondre militairement, plutôt que politiquement, à la piraterie. Même si les positions de certains acteurs comme l'Arabie saoudite, le Koweït et le Yémen apparaissent comme assez fuyantes. En réalité, ces pays victimes des attaques tout autant que l'Occident sont certainement moins réticents à traiter avec un mouvement extrémiste comme Al-Shabaab justement dans la mesure où leur marge de manœuvre est plus étendue vu qu'ils se situent hors conditionnalités de la *black list* américaine. Bien qu'ils entretiennent toujours des rapports prioritaires avec des *businessman* somaliens comme Abukar Omar Addani et Abdulkadir Mohamed « Eno », un tournant n'est pas à exclure dans l'avenir. En fait, c'est la diaspora somalienne qui semble appuyer Al-Shabaab, plutôt que des acteurs étatiques, mais la détermination du mouvement à combattre la piraterie pourrait amener certains réseaux philanthropiques à changer de stratégie. Et le scénario s'en trouverait radicalement changé.

La complexité du problème et la recrudescence de la piraterie ont poussé l'Administration des États-Unis à soumettre au Conseil de sécurité une résolution susceptible d'étendre au territoire somalien le mandat des marines engagées dans la lutte contre la piraterie. L'approbation de la résolution 1851 le 16 décembre 2008 va donc dans ce sens. Des opérations en territoire somalien sont maintenant possibles mais devront recevoir le plein aval du Gft et surtout se dérouler à un niveau approprié d'intensité. La décision a son importance, déjà parce qu'elle traduit une prise de conscience de ce que le phénomène ne se réduit pas aux eaux territoriales somaliennes mais reflète dramatiquement les évolutions dans certaines régions du pays. Les doutes, par contre, subsistent. Si on continue d'élever de nombreuses objections à d'éventuelles campagnes massives des militaires américains sur le terrain somalien – en partie à cause de l'échec de *Restore Hope* qui reste cuisant, nous sommes encore loin du processus tant espéré de *re-hatting* qui permettrait aux Nations unies de prendre le commandement direct de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et de la transformer par là en mission de paix. De fait, les conditions de sécurité ne permettent pas d'opérer dans le pays, surtout depuis le retrait de l'Éthiopie

en janvier 2009 et l'expansion simultanée des milices Al-Shabaab, lesquelles contrôlent aujourd'hui au moins 80 % de la Somalie du Centre-Sud.

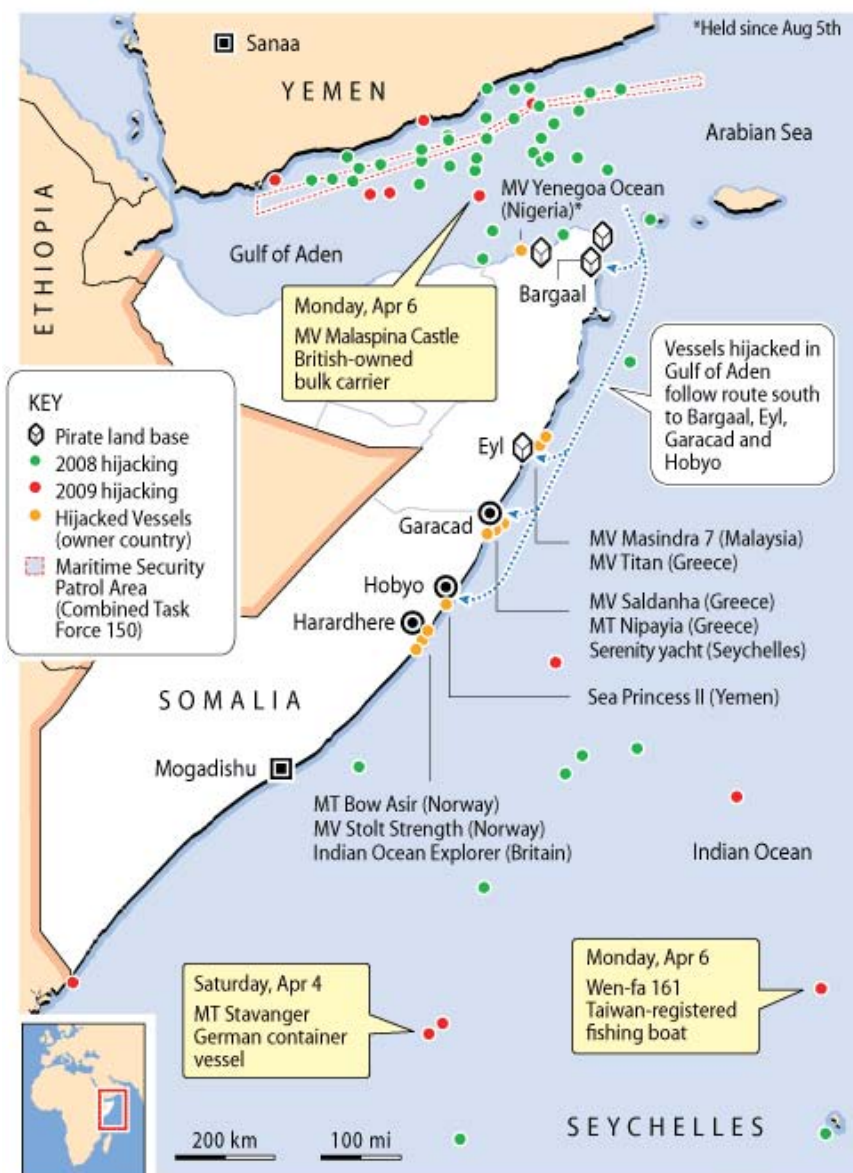
Patrouiller dans les eaux territoriales à Aden – ce qui est du reste indispensable pour garantir le trafic commercial – et les actions sporadiques d'intervention à terre telles qu'elles se déroulent depuis quelques années dans le cadre d'*Enduring Freedom*, voilà autant d'opérations tampon, en somme, face à la piraterie. Mais le théâtre des opérations s'élargit puisque déjà tout au long de l'année 2009 les attaques se sont déplacées toujours plus loin des côtes somaliennes (jusqu'à 1 000 milles marins) qui ne sont plus considérées par les pirates comme un refuge sûr. La zone des opérations des « boucaniers » apparaît comme un territoire maritime comprenant le golfe d'Oman, les Seychelles, les Maldives et autres avant-postes susceptibles de servir de base temporaire pour des attaques menées dans de vastes secteurs de l'océan Indien qui est lui-même appelé à devenir le prochain théâtre de la piraterie maritime. Les gangs de pirates somaliens savent bien que plus vastes seront les zones sur lesquelles ils opèrent moins les mesures destinées à contrecarrer leur action de la part des flottes internationales seront efficaces. Sans doute peut-on avoir la conviction que le phénomène pirate peut être réduit, mais la solution au problème passe par la réaffirmation de la souveraineté territoriale et étatique dans la Corne de l'Afrique. Et il faudra pour cela encore bien des années.

// TRADUIT DE L'ITALIEN PAR VÉRONIQUE NATHAN

Ndlr Fin août, les islamistes somaliens d'Al-Shabaab lançaient une offensive meurtrière à Mogadiscio contre les forces gouvernementales.



Source : *La Repubblica*, 12 avril 2009



Sources: International Maritime Bureau, NATO Shipping Centre, UNOSAT

